

AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

RAPPORT

<u>Date de convocation :</u>	08/01/2026	L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil municipal - espace mairie – en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane LE HELLEY, Maire.
<u>Date d'affichage :</u>	08/01/2026	Etaient présents :
Nombre de Conseillers en exercice :	18	LE HELLEY Stéphane - LECHARTIER Micheline - GONDOUIN Guy - JOSSE Carole - LE BRUN Jean-Yves - RIOU Michelle - LECOEUR Olivier – LECERF Angélique - JEHAN Claude - LAMBERT Chantal - BOULLAND Thierry - CAILLEUX Sophie - VIGLIERI Didier - MÉRIOTTE Martine - AVONDE Isabelle.
Présents :	15	Absents excusés : KANE Ismaëla - ADAM Michaël et BERZOSA Marie.
Votants :	15	Secrétaire de séance : MÉRIOTTE Martine.

- 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025 : Adopté à l'unanimité.**
- 2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MÉRIOTTE Martine**
- 3. GROUPEMENT DE COMMANDES CAEN LA MER – PARTICIPATION A DEUX MARCHES ;**

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Caen la mer propose les marchés en groupement de commandes suivants :

- Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs et autres)
- Prestation de désamiantage et de démolition de bâtiments
- Travaux d'entretien dans les bâtiments (BATIPRIX)
- Maintenance des ascenseurs et monte-charges
- Fourniture pose et entretien des stores et rideaux

Ces marchés s'achevant au 31 décembre 2026, il est nécessaire de relancer les consultations cette année afin que les nouveaux contrats soient effectifs au 1^{er} janvier 2027.

Les fiches descriptives de ces marchés ont été adressées à l'ensemble des communes et sont à disposition pour prendre connaissance de leur contenu.

Si une commune souhaite intégrer tel ou tel marché, elle doit délibérer pour cela et transmettre l'expression de ses besoins à Caen la mer avant la fin du mois de mai 2026.

Les marchés proposés dureront 1 an à compter du 1^{er} janvier 2027 et seront renouvelables 3 fois, sans qu'ils puissent dépasser le 31 décembre 2030.

* * *

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre des groupements de commandes pour la Communauté urbaine, les communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Le conseil municipal, doit se prononcer pour :

DECIDER de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

- Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs et autres) ;
- Fourniture pose et entretien des stores et rideaux.

ACTER que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVER les expressions des besoins de la commune annexées à la présente délibération ;

AUTORISER le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Avis du Conseil municipal : Voté à l'unanimité

Le marché de « Fourniture pose et entretien des stores et rideaux » permettra d'investir pour la salle de motricité, les dortoirs en maternelle, le coté Nord de l'élémentaire (si besoin) et de changer les rideaux de la salle à Ardenna. A prévoir au budget 2027.

4. AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO ELECTRIQUE 2026 ;

Depuis 2021, la commune a voté tous les ans une aide financière pour l'acquisition d'un vélo électrique.

Rappel du contexte :

Dans une démarche de respect de l'environnement et de développement des déplacements doux, la commune de Saint Germain la Blanche Herbe souhaite aider les foyers pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Les aides à l'acquisition de cycles (bonus vélo et prime à la conversion pour un vélo à assistance électrique) par l'Etat **ont été supprimées à compter 15 février 2025**, en application du décret n° 2024-1084 du 29 novembre 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants.

De son côté la Communauté urbaine de Caen la mer a mis en place un forfait pour l'achat d'un vélo électrique à destination des habitants de la communauté urbaine. Le forfait de 50 € est soumis à conditions de revenus. Il est versé directement à la commune.

Revenus (parts fiscales)	Aide de la commune	Aide de Caen la Mer	Aide de l'Etat	Total
≤ 15 400 €	100 €	50 €	0 €	150 €
≥ 15 400 €	100 €	0 €	0 €	100 €

Au vu de ces différents éléments, et afin de s'inscrire dans une démarche complémentaire à celles

initiées par Caen la mer, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place une aide de **100 €** pour l'achat d'un VAE.

Les conditions d'attribution de cette aide seraient les suivantes pour 2026 :

- L'aide sera attribuée pour l'acquisition d'un **VAE neuf n'utilisant pas de batterie au plomb** ;
- L'octroi de l'aide se fera **par foyer** ;
- L'acquisition de l'équipement doit être réalisée à partir du **1^{er} janvier 2026** ;
- Conditions de revenus identiques à celles prévues par l'Etat en 2025 dans le cadre du bonus vélo (actuellement : revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales inférieur ou égal à 15 400 €) ;
- **Toute demande d'aide est soumise à présentation du dernier avis d'imposition** ;
- L'achat devra s'effectuer dans un commerce situé sur le territoire de la communauté urbaine Caen la Mer ;
- Les bénéficiaires s'engageront à conserver le vélo subventionné pour une durée de **trois ans** minimum.

L'allocation des aides sera octroyée en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire de **3 000 € par an**.

Un formulaire de demande et règlement d'aide sera transmis à chaque demandeur de l'aide.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :

APPROUVER la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

DIRE que cette aide financière se fera dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 3 000 € par an.

Avis du Conseil municipal : Voté à l'unanimité

En 2025, 9 dossiers ont été déposés dont 1 avec l'aide de la Communauté urbaine.

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL 2025 ;

Le présent projet de décision modificative n°1 sur le budget 2025 a essentiellement pour objet d'effectuer une régularisation en revoyant les crédits d'ordres nécessaires aux opérations comptables de régulations des amortissements de 2023 à 2025.

Vote la décision modificative n°1 pour 2025 Dotations aux amortissements				
	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement dépenses	023		Dépenses	+ 130 000 €
Fonctionnement recettes	042	77681	Neutralisation des amortissements	+ 130 000 €
Investissement dépenses	040	198	Neutralisation des amortissements	+ 130 000 €
Investissement recettes	021		Virement de la section de fonctionnement	+ 130 000 €

Le conseil municipal doit se prononcer pour :

VALIDER cette décision modificative n°1-2025.

Avis du Conseil municipal : Voté à l'unanimité

Cette décision modificative met à jour les dotations aux amortissements pour les 3 dernières années. A l'avenir, cette délibération sera effectuée tous les ans.

6. QUESTIONS DIVERSES

- a) Elections municipales 15 mars 2026 – Tenue des bureaux de vote : tableaux joints.
- b) Projet lecture publique D-Day – Abbaye d'Ardenne juin 2026 : La période pré-électorale n'est pas opportune pour ce type de décision. Aussi, les actuels élus St Germinois ne souhaitent pas engager ceux de la prochaine équipe municipale dans une dépense qu'ils n'auraient peut-être pas validée. De plus, sans remettre en cause la qualité du travail des acteurs, le projet de cette pièce de théâtre en **langue anglaise** présentée sous la **forme statique d'une lecture publique** ne semblent pas accessible à tous mais plutôt réservé à des initiés.
Cette position ne remet pas en cause le devoir mémoriel de la commune envers les libérateurs canadiens et St Germain la blanche herbe continuera, avec les villes limitrophes, à honorer leur sacrifice pour notre liberté.
- c) Station de vélos : Un point presse de l'extension du service vélolib aura lieu mercredi 21 janvier à 13h 11 rue Roland Vico.
- d) Tempête Goretti : Cette tempête a généré beaucoup de dégats sur la communauté urbaine. Dégats importants constatés dans la cour de l'école élémentaire. Des travaux de clôture, de réfection d'enrobé et de plantations sont à prévoir.
- e) Travaux RD126 : Malgré les travaux , après le rond point la vitesse reste excessive en dehors des heures de pointe. Un contrôle de vitesse est demandé.

Prochain Conseil municipal le lundi 02 mars 2026 à 18h30 salle du Conseil municipal.

La séance du Conseil municipal s'est terminée à 20h00mn.

Le Maire



Stéphane LEHELLEY